

Boutique lausannoise

La maman de Chabada Vintage remet son bébé

Muriel Dousset, patronne du magasin de pièces de deuxième main de la rue Cheneau-de-Bourg, ne ferme pas boutique mais quitte le navire. Sans regret.

Catherine Cochard

Il en reste peu, à Lausanne, des boutiques de mode qui ne misent pas sur les tendances. Tout comme se font rares les commerçants à la personnalité flamboyante. Chabada Vintage a la chance de rassembler ces deux qualités.

Cet antre dédié aux vêtements et au chic des années 50 à 80 est bien connu des amateurs de fripes de qualité. Tout comme l'est sa tenancière, Muriel Dousset, figure lausannoise qui fréquentait notamment la Dolce Vita dans les années 90. «Une autre époque qui était quand même vachement plus drôle qu'aujourd'hui», commente la patronne gouailleuse qui prendra sa retraite à la fin du mois. Ce départ mettra un terme à quinze ans passés à chiner pour la boutique des pièces atypiques et «surtout pas boring». À l'image de sa tenue du jour, une robe rétro à fleurs roses et jaunes sur fond noir, portée avec des Doc Martens et un chignon dressé droit sur sa tête «qui fait sourire les passants».

Muriel Dousset a commencé par être coiffeuse. «Mais je n'aimais pas du tout ça... Je détestais mettre mes mains dans les cheveux des gens! J'ai en revanche toujours été une bonne vendeuse.» Elle tient un temps un stand de brocante à la Riponne. «Un jour j'ai organisé une vente de vêtements de marque genre Gaultier et compagnie.» Un succès. «Les filles qui avaient ouvert Chabada sont venues me voir et m'ont proposé de les rejoindre. Comme je ne trouvais plus aussi facilement qu'avant du travail, «because» mon âge, et comme j'avais besoin d'un peu plus de stabilité, «because» mon fils était petit, j'ai accepté.» Et quelque temps plus tard, on lui remettait les clés de la boutique.

«No fun»

Chabada Vintage demeurera et sera repris par une amie brocan-



Muriel Dousset, la patronne de Chabada Vintage, part à la retraite. Durant quinze ans elle a chiné sans relâche des pièces d'exception des années 50 à 80 pour les clientes de sa boutique. PATRICK MARTIN

«Pour dire la vérité, j'en ai un peu marre de cette société et de Lausanne. Franchement, quand je regarde les gens comme ils s'habillent, je trouve que ça manque d'audace et de personnalité. Tout s'aseptise, tout devient uniformisé.»

Muriel Dousset

teuse de Muriel Dousset, qui, à 65 ans, quitte le navire sans regret. «Pour dire la vérité, j'en ai un peu marre de cette société et de Lausanne. Franchement, quand je regarde les gens comme ils s'habillent, je trouve que ça manque d'audace et de personnalité. Tout s'aseptise, tout devient uniformisé... Même chose pour les mentalités, il faut rentrer dans le moule, ça

manque vraiment de fun tout ça.»

C'était mieux avant? «Pas forcément, mais il me semble que tout était plus léger. Quand j'étais jeune, je trouvais du travail comme ça.» Elle claque des doigts. «Un appartement comme ça.» Re-clac. «Un Jules comme ça.» Et encore clac. «On ne nous demandait pas des papiers pour tout. On pouvait encore être au-

todayacte. Aujourd'hui, pour plier des vêtements, on demande un diplôme aux vendeuses...»

Son gagne-pain

Quel regard porte-t-elle sur les concurrents, les autres adresses de mode de deuxième main qui ont vu le jour ces dernières années? «Je leur souhaite tout le meilleur et bien du courage car ce n'est pas un métier facile. Ce que je remarque, c'est qu'actuellement pas mal de personnes le font en dilettante, sans vraiment de pression. Pour bon nombre de gérants et gérantes de ces nouvelles boutiques, on dirait que c'est une occupation sympa de vendre des vêtements vintage... Je n'ai pas l'impression qu'ils doivent à tout prix tourner financièrement.» Alors que pour elle, Chabada Vintage a toujours été son gagne-pain. «Moi, il fallait que je dénicher et vende des pièces pour pouvoir payer mes factures et mettre du beurre dans les épinards... Arriver à en vivre et tenir sur la longueur, il faut le faire! Et pour tout ça je me dis: «Bravo, Muriel!»

Sélection d'adresses lausannoises

Dans le chef-lieu vaudois, depuis une dizaine d'années, les boutiques de vêtements vintage fleurissent. En voici une sélection de quatre, entre valeurs sûres et nouvelles adresses. **Fripsquare**, chemin de la Joliette 5: pour dénicher vestes en jeans, sweat-shirts d'universités et college jackets. On s'y rend aussi pour siroter des jus, matchas ou lattes, et croquer des cinnamon rolls ou des salades.

Station 24, avenue de l'Université 24: mise tout comme la précédente sur le vestiaire des années 90 et 2000, ainsi que sur des bijoux et objets de créateurs. On peut aussi s'y faire tatouer. **Finest Vintage**, rue Caroline 5: offre un grand choix de pièces masculines triées sur le volet. **Le Dressing**, avenue des Alpes 3: une caverne d'Ali Baba qui fait aussi dépôt-vente et qui mise sur les vêtements de collections récentes de marques de luxe.

Plaintes et infractions sont en hausse au travail

Marché de l'emploi
L'Inspection du travail de Lausanne constate une augmentation des situations de conflit au boulot en 2023.

Les rapports de travail sont-ils en train de se dégrader? C'est ce que peut laisser penser la dernière communication de la Ville de Lausanne, dont le service d'Inspection du travail (ITL) constate une augmentation des situations de conflit sur les lieux de travail en 2023. Les infractions affichent une hausse de 40% par rapport à l'année précédente. Le dépôt de plaintes suit la même tendance.

Les inspecteurs du travail ont ainsi procédé à 450 contrôles dans les entreprises lausannoises, dont une centaine en lien avec la santé et la sécurité au travail. Grands magasins, régies immobilières, pharmacies, cinémas et théâtres, ainsi que les magasins de stations-services ont été visités. «Dans plus de 40% des cas, l'ITL a constaté des infractions graves, notamment l'absence d'identification des dangers dans l'entreprise, ainsi que l'absence de mesures de protection de la santé, de la maternité et des jeunes», indique la Ville.

Municipale lausannoise à la tête des Sports et de la Cohésion sociale, Emilie Moeschler se dit préoccupée par cette situation: «Nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que le climat de travail se dégrade, mais nous nous posons clairement la question. Le chiffre de 40% d'infractions graves et la hausse des dénonciations nous alertent.»

Ainsi, l'année dernière s'est terminée avec le dépôt de trois plaintes pénales contre des entreprises. «Elles répondent à des situations où un avertissement puis une décision avaient été prononcés, sans que l'employeur n'en tienne compte, explique Laurent Mettraux, chef de l'Inspection du travail. Ce sont donc des cas d'insoumission à des décisions.»

Longues heures de travail

À la tête du service depuis cinq ans, Laurent Mettraux croit effectivement percevoir une dégradation du climat, sans pour autant être encore en position de le mesurer. Des plaintes dénonçant les conditions de travail ont été enregistrées et elles augmentent aussi en masse: 50% de plus qu'en 2022. Mais il reste encore à les traiter pour en juger. «Il semble que le climat de travail évolue vers des cas plus graves, notamment en matière de harcèlement ou de durée de travail hebdomadaire, témoigne le chef de service. Les heures de travail semblent plus importantes, notamment dans les métiers impliquant des relations avec la clientèle.»

Alors que l'on évoque souvent un marché du travail tendu qui, a priori, devrait bénéficier aux employés, il semble qu'il n'en est rien. La permanence du droit au travail a ainsi également vu sa fréquentation augmenter. La Ville constate une absence marquée de mesures, dans les entreprises, pour prévenir ou résoudre des situations conflictuelles.

Cette année, l'Inspection du travail indique qu'elle surveillera surtout les salons de coiffure, les boulangeries, les assurances et les entreprises proposant des permanences 24h/24. **Alain Détraz**

La saga de l'Hôtel du Lac joue les prolongations en justice

Site touristique d'Estavayer

Si le TF a rejeté tous les griefs soulevés par l'exploitante des lieux, une question de mise en demeure doit encore être tranchée.

Fermé depuis 2016 et laissé à l'abandon depuis lors, l'Hôtel du Lac s'apparente à un serpent de mer des séances du Conseil communal d'Estavayer depuis 2017. On se souvient que l'Exécutif avait résilié le droit distinct et permanent (DDP) qui le liait à la société Hôtel du Lac et Restau-

rant du Débarcadère SA (HDLRD SA) au mois de juin 2017. Une procédure validée depuis tant par le tribunal de la Broye que le Tribunal cantonal.

Mais pour le Tribunal fédéral (TF), la question de savoir si le courrier envoyé en mars 2017 par la Commune à HDLRD SA faisait office de mise en demeure n'est pas tranchée. Il a donc renvoyé l'affaire à l'étude du Tribunal cantonal fribourgeois pour se déterminer sur cette question de forme, selon les considérants d'un jugement de décembre 2023. «Le temps qui passe est embêtant, mais vu la situation, nous restons sereins et positifs sur l'aboutissement de la procé-

dure», a présenté, mardi, Eric Chassot, syndic d'Estavayer, au sujet de cette saga judiciaire.

Site pas entretenu

«Le TF a considéré que le courrier de la Commune ne contenait pas de mise en demeure conforme aux exigences», communiqua la Commune fusionnée. «Pour le reste, le TF a rejeté tous les arguments adverses», ajoute le syndic.

S'appuyant sur un autre article de loi, Estavayer estime que «l'attitude de la recourante rendait cette formalité d'emblée inutile», le site n'ayant pas été entretenu depuis des années. Et d'ajouter que le tribunal de la

Broye s'était penché sur la question de cette mise en demeure. «Le tribunal retient que celle-ci a valablement eu lieu par le biais du courrier, lui-même précédé par d'autres admonestations», pouvait-on alors lire dans les considérants.

Le Conseil communal profite de sa communication pour confirmer son «intention de projet hôtelier, sans appartement, sur ce site exclusif et cher aux citoyens». Un projet de quelque 60 chambres avait été dévoilé de concert avec la société Anura SA. Détentrice du DDP jusqu'en 2058, HDLRD SA ne l'entendait toutefois pas de cette oreille et a aussi dévoilé un projet de réfec-

tion. Le dossier est ensuite parti en justice.

La saga pourrait se prolonger ensuite sur des questions d'indemnités financières. HDLRD SA avait déjà estimé la valeur de reprise de son bien à hauteur de 4,8 millions de francs. Un montant bien trop élevé aux yeux de la commune. En attendant cette nouvelle passe d'armes, cette victoire au TF permet à HDLRD de recevoir des dépens à hauteur de 17'000 francs de la Commune, qui doit aussi supporter les frais de la procédure pour 15'000 francs. «Des montants couverts par notre protection juridique», assure le syndic.

Sébastien Galliker